

**COMMUNE DE MONTGON**  
**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Séance du 18 mars 2024 à 20h00 - Salle du Conseil**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 491.09		28 770.15		55 261.24
Opérations de l'exercice	68 376.80	91 324.83	44 336.18	39 279.54	112 712.98	130 604.37
<b>TOTAUX</b>	<b>68 376.80</b>	<b>117 815.92</b>	<b>44 336.18</b>	<b>68 049.69</b>	<b>112 712.98</b>	<b>185 865.61</b>
Résultat de clôture		49 439.12		23 713.51		73 152.63
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		73 152.63
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		39 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
19 439.12	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Commentaires sur le Compte administratif 2023 et les résultats**

**Au niveau DEPENSES:**

Pour l'investissement, l'année 2023 marque l'achèvement de la réfection du grand atelier avec le remplacement complet des portes en menuiserie. La voirie reprend une part prépondérante dans les dépenses : **36360 €** pour la 1<sup>ère</sup> phase de réfection de voies communales et chemins ruraux.

La modernisation du secrétariat (après le remplacement de l'ordinateur et le raccordement à la fibre) s'est poursuivie avec l'achat d'un video projecteur.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges habituelles d'entretien, de salaires, d'indemnités et les contrats de maintenance obligatoires constituent toujours les principaux postes.

De multiples travaux d'entretien (marquage au sol, enduit bituminé à froid, élagage ...) sont régulièrement entrepris afin de que la commune maintienne son bon niveau d'agrément. Les vidanges des 4 fosses septiques communales ont été faites

**Au niveau RECETTES:**

Les dotations restent stables (maintien du doublement de la dotation de l'élu local) et une subvention DETR pour les travaux de voirie a finalement été obtenue après une 2<sup>ème</sup> « campagne » : **6060 €**

**CONCLUSION sur l'exercice 2023 :**

**La situation est saine ; la municipalité actuelle, souhaitant achever un certain nombre de travaux conséquents avant les élections de 2026, envisage de réaliser un petit emprunt ; Le Conseiller aux Décideurs locaux a été consulté en ce sens à l'automne 2023.**

Rappel : il n'y a plus de dette depuis la fin de l'exercice 2012, année où s'est achevé le remboursement de l'emprunt pour les travaux du Presbytère.